

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

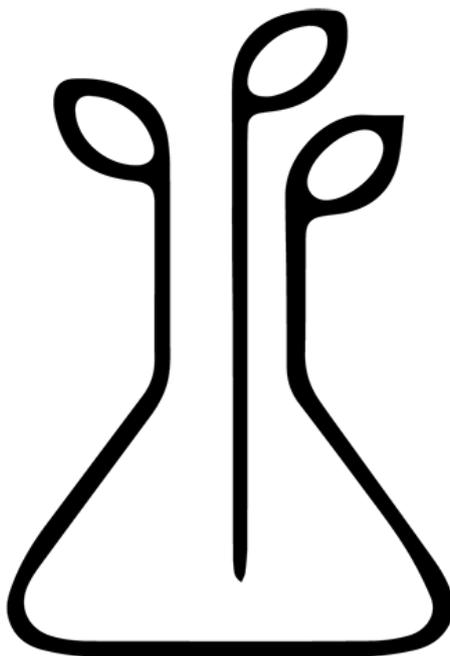
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 20 juin 2025

## SECTION 1 : Identification

Information	Détails
<b>Identificateur de produit</b>	Nom du produit : Geogard® ECT Code du produit : GEOECT
<b>Utilisation recommandée</b>	Additif cosmétique (conservateur). Dosage recommandé : 0,6-1,0 % en cosmétique (selon application).
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
<b>Renseignements sur le fournisseur</b>	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification des dangers

- **Toxicité aiguë orale (Catégorie 4, SGH)** : Nocif en cas d'ingestion.
- **Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4, SGH)** : Nocif par inhalation.
- **Lésions oculaires graves (Catégorie 1, SGH)** : Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Pictogrammes SGH** :



- **Mention d'avertissement** : Danger.
- **Mentions de danger** :
  - H302 : Nocif en cas d'ingestion.
  - H332 : Nocif par inhalation.
  - H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence** :
  - **Prévention** :
    - P261 : Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
    - P264 : Se laver soigneusement la peau après manipulation.
    - P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
    - P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
    - P280 : Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - **Intervention** :
    - P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
    - P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
    - P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - **Disposal** :
    - P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

### 2.3 Autres dangers

- Aucun danger PBT/vPvB (persistant, bioaccumulable, toxique ou très persistant, très bioaccumulable) identifié.
- Aucun autre danger connu.

## SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Non applicable (mélange).

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification SGH
Alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	82 %	H302, H332
Acide salicylique	69-72-7	200-712-3	11 %	H318
Acide sorbique	110-44-1	203-768-7	3 %	Non classé

**Remarque** : Concentrations basées sur les spécifications du produit. Impuretés résiduelles négligeables (< 0,1 %, conformes aux normes industrielles).

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Mesures de premiers secours

- **Inhalation** : Déplacer à l'air frais. Maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer une respiration artificielle.
- **Contact cutané** : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si irritation persiste.
- **Contact oculaire** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à retirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital.
- **Ingestion** : Rincer la bouche, boire 1-2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON (1-800-463-5060 au Québec) ou un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets

- **Aigus** : Nocif par ingestion (H302) et inhalation (H332). Provoque de graves lésions oculaires (H318).
- **Chroniques** : Aucun effet chronique identifié.

### 4.3 Soins médicaux

- Fournir la FDS au personnel médical. Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens appropriés** : Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- **Moyens inappropriés** : Jet d'eau direct (risque de dispersion).

### 5.2 Dangers spécifiques

- Peut libérer des gaz toxiques (oxydes de carbone, oxydes d'azote) en cas de chauffage ou d'incendie.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction contaminées s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Précautions pour pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA, CSA Z94.4) et des vêtements de protection complets (EN 469 ou NFPA 1971).
- Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants non ouverts.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles

- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) : lunettes de sécurité (EN 166), gants résistants (nitrile, EN 374), vêtements longs, masque antipoussière (N95, CSA Z94.4) si ventilation insuffisante.
- Éviter l'inhalation de vapeurs/poussières et le contact avec la peau/les yeux.

### 6.2 Précautions environnementales

- Empêcher le produit d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou les sols. Contenir avec des matériaux absorbants inertes (ex. sable, vermiculite).

### 6.3 Méthodes de nettoyage

- Contenir le déversement, puis collecter avec un matériau absorbant non combustible et placer dans un conteneur homologué pour l'élimination.
- Nettoyer la zone avec de l'eau après collecte. Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales (Québec : RQc. c. Q-2, r. 32) et fédérales (RPD).

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation sécuritaire

- Manipuler dans un endroit bien ventilé (conforme à CNESST, RSST). Éviter le contact avec la peau, les yeux, et l'inhalation de vapeurs/poussières.
- Utiliser des EPI : gants (nitrile, EN 374), lunettes de sécurité (EN 166), vêtements longs.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.

## 7.2 Stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais (15-25 °C) et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des acides forts.
- Conserver dans un récipient hermétiquement fermé (ex. plastique HDPE ou acier inoxydable).
- Durée de conservation : 24 mois sous conditions optimales.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST, RSST)	ACGIH TLV
Alcool benzylique	100-51-6	Non établie	10 ppm (44,2 mg/m <sup>3</sup> )
Acide salicylique	69-72-7	Non établie	Non établie
Acide sorbique	110-44-1	Non établie	Non établie

- **Remarque** : VLE pour alcool benzylique basée sur WEEL (10 ppm). Limite générale CNESST pour poussières/vapeurs : 10 mg/m<sup>3</sup> (totales), 3 mg/m<sup>3</sup> (respirables) (RSST, art. 42).

### 8.2 Contrôles d'exposition

- **Techniques** : Ventilation locale (ex. hottes conformes à CSA Z316.5) ou générale pour minimiser l'exposition aux vapeurs/poussières.
- **Équipement de protection individuelle (EPI)** :
  - **Respiratoire** : Masque avec filtre ABEK (EN 141) ou N95 (CSA Z94.4) en cas de formation de vapeurs/poussières.
  - **Mains** : Gants en nitrile (EN 374, temps de perméation > 480 min).
  - **Yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux (EN 166).
  - **Peau** : Vêtements imperméables (ex. combinaison polyester/coton).
- **Hygiène** : Laver les mains et le visage après manipulation. Éviter tout contact avec les aliments. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (CNESST, RSST, art. 46).

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Liquide clair
Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Flammabilité	Non disponible
Limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,07 (à 25 °C)
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-ignition	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

- Stable sous conditions recommandées. Réagit avec les acides forts, bases fortes et agents oxydants.

### 10.2 Stabilité

- Stable sous conditions normales (15-25 °C).

### 10.3 Réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue sous conditions normales.

### 10.4 Conditions à éviter

- Chaleur excessive.

### 10.5 Incompatibilités

- Acides forts, bases fortes, agents oxydants.

### 10.6 Décomposition

- Peut libérer des gaz toxiques (oxydes de carbone, oxydes d'azote) en cas de décomposition.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Voies d'exposition

- Inhalation (vapeurs/poussières), ingestion, contact cutané, contact oculaire.

### 11.2 Effets

- **Aigus :**
  - **Ingestion :** Nocif (H302, LD50 estimée : 1424 mg/kg).
  - **Inhalation :** Nocif (H332, LC50 estimée : 1,74 mg/L).
  - **Yeux :** Graves lésions oculaires (H318).
  - **Peau :** Minimale toxicité cutanée.
- **Chroniques :** Aucun effet chronique identifié.

### 11.3 Données

- **Alcool benzylique (CAS 100-51-6) :**
  - LD50 orale (rat) : > 2000 mg/kg.
  - LC50 inhalation (rat, 4h) : Estimée 1,74 mg/L.
  - LD50 dermale (lapin) : > 2000 mg/kg.
  - Irritation cutanée : Non irritant (OECD 404).
  - Irritation oculaire : Irritation modérée (OECD 405).
  - Sensibilisation : Non sensibilisant (test Magnusson & Kligman).
- **Acide salicylique (CAS 69-72-7) :**
  - LD50 orale (rat) : 891 mg/kg.
  - LC50 inhalation (rat, 1h) : > 0,9 mg/L.
  - LD50 dermale (rat) : > 2000 mg/kg.
  - Irritation cutanée : Non irritant (OECD 404).
  - Irritation oculaire : Irritation sévère (H318).
- **Acide sorbique (CAS 110-44-1) :** Non classé.
- **Cancérogénicité :** Non classé (IARC, NTP, OSHA, ACGIH).

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

- **Alcool benzylique (CAS 100-51-6) :**
  - LC50 (poisson, 48h) : 646 mg/L (*Leuciscus idus*).
  - LC50 (poisson, 96h) : 460 mg/L (*Pimephales promelas*).
  - EC50 (daphnie, 24h) : 400 mg/L (*Daphnia magna*).
  - IC50 (algues, 72h) : 770 mg/L (*Pseudokirchneriella subcapitata*).
  - NOEC (algues, 72h) : 310 mg/L.
  - NOEC (daphnie, 21j) : 51 mg/L.
  - EC50 (bactéries, 16h) : 658 mg/L (*Pseudomonas putida*).
  - EC50 (*Photobacterium phosphoreum*, 30 min) : 71 mg/L.

## 12.2 Dégradabilité

- **Alcool benzylique** : Biodégradable (> 90 % en 30j, OECD 301D).

## 12.3 Bioaccumulation

- Faible potentiel (BCF : 4, non bioaccumulable).

## 12.4 Mobilité

- Soluble dans l'eau, mobilité élevée.

## 12.5 Autres effets

- Aucun effet PBT/vPvB identifié.
- Impact environnemental faible aux concentrations recommandées.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes d'élimination** : Éliminer le contenu et les contenants contaminés dans une installation agréée, conformément aux réglementations locales, provinciales (Québec : RQc. c. Q-2, r. 32) et fédérales (RPD).
- **Contenants** : Traiter comme la substance. Ne pas réutiliser les contenants vides.
- **Note** : Ne pas rejeter dans les égouts sans traitement préalable.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

- **Statut** : Non considéré comme marchandise dangereuse selon IATA, IMDG, ADR, RID, DOT, TDG.
- **Numéro ONU** : Non applicable.
- **Nom d'expédition** : Non applicable.
- **Classe de danger** : Non applicable.
- **Groupe d'emballage** : Non applicable.
- **Précautions** : Manipuler avec soin pour éviter les projections. Non polluant marin.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### Canada :

- Conforme à la Loi sur les produits dangereux (LPD), Règlement sur les produits dangereux (RPD), SIMDUT 2015, TMD, CNESST (RSST, Québec).
- Listé sur la Liste intérieure des substances (DSL) : Alcool benzylique (CAS 100-51-6), Acide salicylique (CAS 69-72-7), Acide sorbique (CAS 110-44-1).

### Québec :

- Conforme au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, CNESST).
- Gestion des résidus conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement (RQc. c. Q-2, r. 32).

### International :

- Conforme à SGH Rév. 9, REACH (UE), TSCA (USA), AICS (Australie), ENCS/ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines).

### Santé Canada :

- Conforme pour usage dans les cosmétiques (Liste des ingrédients cosmétiques autorisés, Règlement sur les cosmétiques).
- **WHMIS** : Classé comme produit contrôlé (toxique aigu, lésions oculaires).
- **SARA 311/312** : Toxicité aiguë (oral, inhalation), lésions oculaires graves.
- **SARA 302/313** : Aucun composant soumis aux exigences de déclaration.
- **Québec – Loi sur les produits dangereux** : Aucun composant soumis aux exigences de déclaration (RQc. c. S-2.1, r. 4).

## SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 20-06-2025
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire
- **Note** : Classification basée sur des données du fournisseur et réglementations en vigueur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.
  
- **Avertissement de non-responsabilité** :

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementations en vigueur au moment de la rédaction, tirées de sources fiables sans tests sur les animaux, conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et considérées exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contactez Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.
  
- **Abréviations** :
  - SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
  - SGH : Système Général Harmonisé
  - VLE : Valeur limite d'exposition
  - CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
  - TMD : Transport des marchandises dangereuses